

DÉTOURNEMENTS

Le secrétaire du CE d'Euro Disney mis en examen

MARNE-LA-VALLÉE (SEINE-ET-MARNE)

Combien de temps le secrétaire du comité d'entreprise (CE) d'Euro Disney pourra-t-il encore rester en poste ? Malgré sa mise en examen, il y a une semaine, dans le cadre de l'enquête judiciaire portant sur des détournements avoisinant le million d'euros des caisses du CE, Amadou N'Diaye, syndicaliste CGT, reste pour l'heure à la tête du comité. Lors d'une réunion avec les partenaires sociaux mardi, le directeur des ressources humaines du parc de loisirs de Marne-la-

Vallée s'est déclaré incompétent pour relever le secrétaire de ses fonctions. « Il a affirmé que le CE était une entité distincte de l'entreprise et a conclu que c'était à ses élus de décider la mise à pied conservatoire d'Amadou N'Diaye », indique Guy Bruno M'Boé, de FO Disney.

Une subvention exceptionnelle de la direction de 500 000 €

La direction n'a pas souhaité commenter ces informations. Dans un communiqué interne paru mardi, le PDG d'Euro Disney, Philippe Gas, an-

nonçait pourtant des mesures « dans les prochains jours afin que le comité d'entreprise puisse retrouver un mode de fonctionnement sain et pérenne ». Des propos qui ne rassurent pas vraiment Patrick Maldidier, du syndicat Unsa. Le délégué syndical, qui vient de rejoindre Force ouvrière comme partie civile dans la procédure judiciaire en cours, accorde une confiance très limitée « à la direction », rappelant « ces 500 000 € accordés en 2009 au CE par le directeur des ressources humaines pour bonne gestion, alors que la majorité du comité, menée par

la CGT et le Syndicat indépendant du personnel d'Euro Disney, signe régulièrement tous les accords sociaux ». Selon FO, les premiers résultats d'une expertise judiciaire en cours sur les comptes du CE contribuent à jeter le trouble. « L'enquête du cabinet d'experts atteste que, si la direction n'avait pas versé la deuxième partie de cette subvention exceptionnelle de 500 000 € à la fin de l'exercice 2009, le CE aurait fini l'année en cessation de paiement, avec un déficit avoisinant les 150 000 € », affirme Guy Bruno M'Boé. Côté Disney, Philippe

Gas assurait mardi à ses salariés que « l'entreprise a régulièrement, par le passé et récemment encore, rappelé au comité son obligation de présenter ses comptes aux échéances requises ». Régulièrement sevrée d'informations sur la comptabilité interne du CE, la direction lui a néanmoins octroyé cette rallonge exceptionnelle. Pour les salariés, en revanche, c'est depuis peu le régime sec. Selon l'Unsa, le versement de subventions, par le CE, pour les vacances ou les transports a été gelé jusqu'à nouvel ordre.

AURÉLIEN PEROL